communiqué de presse

Nancy, le 14 novembre 2019

SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DU LUNEVILLOIS

Le 14 novembre 2019, Matthieu BLET, Sous-préfet de l'arrondissement de Lunéville; Dominique RENAUD, Conseillère Régionale ; Eliane Piquet, Déléguée Territoriale Meurthe & Moselle de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ; Valérie BEAUSERT-LEICK, 1ère Vice-présidente du Conseil Départemental de Meurthe & Moselle ; Hervé Bertrand, Président du Pays du Lunévillois entouré des Présidents des Communautés de Communes membres et Jean PERRIN, Vice-président de l'association France Asso Santé ont signé le Contrat Local de Santé (CLS) du Pays du Lunévillois.

Le contrat local de santé est un outil partenarial de lutte contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé introduit par la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires du 21 juillet 2019 et réaffirmé par la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016.

Le Contrat Local de Santé (CLS) constitue un des outils privilégiés de mise en œuvre de la politique régionale de santé. Il permet de mobiliser, autour d'un projet commun, les acteurs institutionnels et opérationnels d'un territoire dans le but de partager des objectifs pour la santé de la population et de réduire de manière plus efficace les inégalités sociales et territoriales de santé. Il repose sur une analyse partagée des besoins d'un territoire donné, construite à l'appui de données chiffrées mais aussi d'entretiens avec la population et les acteurs.

Dans une optique de co-construction avec les différents partenaires, de prise en compte des réalités sanitaires et sociales du territoire et d'adaptation du Projet Régional de Santé (PRS) aux enjeux du territoire, l'objectif est de couvrir la totalité de la région de contrats locaux de santé.

L'élaboration du CLS du Lunévillois s'est structurée autour d'un état des lieux et d'un recueil des problématiques du territoire. L'objectif de cet état des lieux est double : partager les constats et repérer les spécificités du territoire et les éventuelles problématiques liées à la santé sur le Lunévillois.

Ces travaux ont ainsi permis de construire le socle du Contrat Local de Santé qui s'inscrit autour de cinq axes stratégiques :

Axe 1 : Enjeux et démarches communs

- Améliorer la connaissance de l'offre en santé existant sur le territoire
- Favoriser l'adéquation entre les besoins actuels et futurs d'accompagnement et les compétences humaines formées du territoire
- Améliorer l'accompagnement des situations complexes
- Encourager les initiatives et l'expérimentation de nouvelles organisations et outils en santé
- Accompagner la mobilité des patients et des professionnels
- Coordonner, animer et évaluer le CLS

Axe stratégique n°2 : L'autonomie

- Conforter l'autonomie et améliorer l'accompagnement des personnes vieillissantes sur le territoire
- Rompre l'isolement des personnes non autonomes ou en perte d'autonomie
- Favoriser l'autonomie des enfants et des jeunes notamment porteurs d'handicap

Axe stratégique n° 3 : La prévention et l'éducation à la santé

- Développer et accompagner des actions de promotion et de prévention en santé
- Prévenir l'entrée dans les pratiques addictives
- Promouvoir la santé sexuelle et l'éducation à la vie affective
- Promouvoir une activité physique régulière et une alimentation saine, afin notamment de réduire le risque de maladies cardiovasculaires
- Agir dès le plus jeune âge pour lutter contre le caractère persistant et reproductible des inégalités en santé
- Favoriser un usage judicieux du système de soins

Axe stratégique n°4 : L'offre et l'accès aux soins

- Conforter l'offre en soins sur le territoire
- Inscrire le territoire dans l'innovation et l'expérimentation en santé

Axe stratégique n°5 : La santé mentale

- Proposer un accompagnement des situations de psychopathologies du travail et sur le lieu de travail
- Repérer, assister et orienter les personnes souffrant de trouble psychique

Pour l'ARS, ce CLS constitue un outil de déclinaison territoriale de la politique régionale de santé en permettant d'adapter des actions aux dynamiques locales.

Pour les élus du Pays du Lunévillois et son Président Hervé BERTRAND, ce contrat est la suite naturelle des habitudes de travail d'un territoire. Rappelons qu'en 2016, le Pays du Lunévillois conventionnait déjà avec l'ARS et le CPN pour porter contractuellement le Conseil Local de Santé Mentale, créé dès 2012 à une échelle intercommunale (le 1er en Lorraine).

Aussi, ce contrat permettant de conforter et d'élaborer des actions communes est un outil supplémentaire au service du rayonnement et du dynamisme du territoire. Les questions de santé, de prévention, d'accès aux soins sont des préoccupations quotidiennes pour les habitants d'un territoire. Permettre à l'ensemble des acteurs (élus, organisations institutionnelles, professionnels de santé et médico-social, associations, usagers, habitants…) de se connaitre et de travailler ensemble sur des projets communs c'est le rôle premier du CLS. La première action concrète vient d'être inaugurée avec le nouvel internat de l'Hôpital de Lunéville qui va permettre d'accueillir des internes sur territoire. La dynamique est lancée !

Contact presse

ARS Grand Est : Laura Philis,
ars-grandest-presse@ars.sante.fr

PAYS DU LUNEVILLOIS : Odile BEGORRE MAIRE
odile.begorre-maire@pays-lunevillois.com